|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| D:\Enseignement\2015\infos\Logo Iset Siliana.png |  | **REPUBLIQUE TUNISIENNE**  **MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  **ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  **Projet PROMESSE - PAQ 4C 2019** |

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L’ACQUISITION DE VOUCHERS D’EXAMEN LPI ET L’ACCREDIATION DE L’ISET DE SILIANA EN TANT QUE LPIAPPROVED ACADEMIC PARTHNER**

# 1. CONTEXTE

Dans le cadre du Modernisation de l’Enseignement Supérieur en soutien à l’Employabilité (PROMESSE) financé en partie par l’accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana a bénéficié d’un projet PAQ-4C

Dans ce cadre, l’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana invite, par la présente demande, les entreprises intéressés à manifester leur intérêt pour assurer les objectifs décrits dans le paragraphe 2 «**OBJECTIFS DE LA MISSION»**

# 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission sont :

* Article 01 Acquisition de 30 vouchers d’examen de certification LPI 101
* Article 02 Acquisition de 30 vouchers d’examen de certification LPI 102
* Article 03 Acquisition de 01 Vouchers d’examen de certification LPI 201
* Article 04 Acquisition de 01 Vouchers d’examen de certification LPI 202
* Article 05 Acquisition de 01 Vouchers d’examen de certification LPI 304
* Article 06 Accréditation de l’ISET Siliana comme LPI Approved Academic Partner

**3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION**

Des enseignants et des étudiants de l’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana.

# 4. TACHES A REALISER

* L’Accréditation de l’ISET Siliana comme LPI APPROVED ACADEMIC PARTHNER
* La certification en LPI
* Faire passer la certification. (Enseignants/étudiants)

# 5. LIVRABLES

1. Agrément de deux ans pour centre de formation académique agréé LPI
2. Un rapport final d'exécution du programme : nom examens, dates des sessions, noms des présents, noms des certifiés, taux de réussite

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana. Une fois validés, tous les rapports seront remis à l’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L’envoi du rapport final de la mission à l’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

# 6. VALIDITE DES VOUCHERS

La validité minimale des vouchers achetés doit être supérieure ou égale à **deux (02) ans** à compter à partir de la date de réception.

# 7. QUALIFICATIONS DES ENTREPRISES

Peuvent participer à ce projet les entreprises ayant L’habilitation nécessaire pour la vente de Vouchers d’examen LPI et l’habilitation pour délivrer l’accréditation LPI APPROVED ACADEMIC PARTHNER.

# 8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D’INTÉRÊT

* Lettre de candidature
* Références récentes et pertinentes en missions similaires
* Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
* Offre financière
* Termes de référence signée et paraphé.

# 9. PASSATION DE LA CONSULTATION

Les manifestations d’intérêt doivent parvenir sous plis fermé par voie postale recommandé ou par dépôt direct au bureau d’ordre de l’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana, Avenue nouvelle medina - 6100 Siliana, au plus tard le **23/05/2019**.(Le cachet du Bureau d’Ordre de l’institut fera foi).

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention : ***«*A ne pas ouvrir: Consultation N°PAQ 4C 04/2019 *- ACQUISITION*** ***DE VOUCHERS D’EXAMEN LPI ET L’ACCREDIATION DE L’ISET SILIANA EN TANT QUE LPIAPPROVED ACADEMIC PARTHNER »***

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne peut ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

# 11. CONFLITS D’INTERET

Les entreprises en conflits d’intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d’intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

# 12. CONFIDENTIALITE

L’entreprise retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l’interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***DRESSE PAR LA Direction DE L’institut superieur des etudes technologiques de SILIANA***  ***siliana LE, ..........................*** |  | ***LU ET ACCEPTE PAR***  ***LE SOUMISSIONNAIRE***  ***Siliana LE,..............................*** |